ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris La Défense Cedex

Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

JCDecaux SE

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte - du 16 mai 2023 - résolution n° 29

JCDecaux SE

17 rue Soyer 92200 Neuilly-Sur-Seine

Ce rapport contient 3 pages

KPMG

Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris La Défense Cedex

JCDecaux SE

Siège social : 17 rue Soyer 92200 Neuilly-Sur-Seine

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte - du 16 mai 2023 - résolution n° 29

À l'assemblée générale de la société JCDecaux SE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre, au profit :

- des salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société JCDECAUX SE et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, et/ou ;

- des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce,

opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 1% du capital de la société au jour de la décision de l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2023. Le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires de votre société ne pourra dépasser 0,16% du capital au sein de cette enveloppe.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 26 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport Directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 25 avril 2023

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Grégoire Menou

Associé

ERNST & YOUNG et Autres

Aymeric.De-La-Morandiere

Digitally signed by Aymeric.De-La-Morandiere
DN: cn=Aymeric.De-La-Morandiere, email=aymeric.de.la.morandiere@fr.ey.com
Date: 2023.04.25 09:34:37 +02'00'

Aymeric de La Morandière

Associé